

# Conseil Municipal du 14 juin 2016 à 19 H 00.

## Compte rendu

**Présents** : E. BAHY R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, S. SANNER.

**Excusées** : A. ISBLED procuration à M. KROMER, C. PHILIPPON procuration à J. PETITJEAN.

**Secrétaire de séance** : Sandra SANNER

Délibération n° 46/2016

**1. Désignation du secrétaire de séance** : Madame Sandra SANNER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°47/2016

**2. Approbation du compte rendu de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 avril 2016.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux questions :

- Demande de subvention exceptionnelle, réserve parlementaire.
- Demande de subvention de l'association « Elan ».

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

### **3. Finances**

Délibération n°48/2016

**3.1 Demande de subvention exceptionnelle, réserve parlementaire** : Le Conseil Municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le dossier de demande de subvention exceptionnelle, à hauteur de 15 % sur l'estimation, auprès de Monsieur le Député-Maire, Michel ZUMKELLER, dans le cadre des travaux urgents de la réfection partielle du mur d'enceinte du cimetière.

Délibération n°49/2016

**3.2 Demande de subvention de l'association « Elan »** : Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 150 € à l'association « Elan » au titre de l'année 2016.

L'association profite de la gratuité de la salle du Mille Club pour ses activités. Elle compte environ 152 adhérents.

Monsieur Hervé GRISEY s'abstient du vote compte tenu du fait qu'il est l'époux de la présidente.

Délibération n°50/2016

**3.3 Demande de subvention de l'association « Prévention Routière »** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 € à l'association « Prévention Routière » au titre de l'année 2016, pour son action auprès des jeunes (préparation de permis de conduire) des séniors et des interventions dans les entreprises (Roger Martin, PSA..).

Délibération n°51/2016

**3.4 Demande de subvention de l'association « Pressoir d'Étueffont »** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association « Pressoir d'Étueffont » au titre de l'année 2016, pour la soutenir dans l'achat de bag in box (6 300 €).

L'association est composée de 103 adhérents dont 49 d'Étueffont.

16 Tonnes de pommes ont été pressées pendant 11 jours.

Délibération n°52/2016

**3.5 Demande de subvention de l'association Comité des Fêtes** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association « Comité des Fêtes » au titre de l'année 2016.

30 personnes font partie de l'Association. En 2015, elle a organisé la brocante. Avec les bénéficiaires, elle a acquis du matériel (plancha, barbecue) qu'elle met à disposition des associations.

Pour 2016, plusieurs actions sont prévues : Feu de la Saint Jean, Vide Grenier, Souvenir et Avenir des habitants d'Etueffont.

L'association souhaiterait acheter une friteuse et un chapiteau.

Question de M. FESSLER : Pourquoi la Commune n'achèterait-elle pas le chapiteau puisqu'elle le finance en partie via une subvention ?

Réponse de M. GRUEBER : Si le comité des fêtes gère le matériel qu'il mettrait, selon les besoins, au service des associations, cela leur permettrait de tisser des liens entre eux.

M. PETITJEAN et M. FESSLER s'accordent pour dire qu'il faut être vigilant quant à l'achat de matériel important. Certes, dans le cas du Comité des Fêtes, il y a l'argument de la synergie, mais il y a néanmoins, une réelle réflexion à mener.

M. GRISEY souhaite que la gestion du chapiteau soit confiée à l'association du Comité des Fêtes.

M. KROMER propose que la Commune achète le matériel et confie la gestion de celui-ci à l'association. M. BAZIN soulève le problème d'assurance et de responsabilité.

3.6 Demande de subvention de l'association « Domicile 90 » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 770 € à l'association « Domicile 90 » au titre de l'année 2016, sous réserve que le dossier de demande de subvention soit complet.

L'association est le regroupement de 3 associations du territoire (Colchiques, Assad et Val d'Or). Elle a été beaucoup subventionnée au démarrage mais elle touchera beaucoup moins. 22 personnes d'Etueffont bénéficient de cette aide. (l'association demandait une subvention de 35 € / personnes habitant la Commune).

3.7 Demande de subvention de l'association « Collectif, Résistance et Déportation » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 € à l'association « Collectif, Résistance et Déportation » au titre de l'année 2016, qui organise des concours à destination des lycéens et collégiens (123 élèves récompensés en 2016, 2 collégiens d'Etueffont en 2015).

3.8 Demande de subvention de l'association « ACAB » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 700 € à l'association « ACAB » au titre de l'année 2016 (350 €) et un rappel pour l'année 2015 (350 €) ou aucune demande n'avait été faite. Ceci afin d'aider l'association qui rencontre des difficultés financières. Le versement s'effectuera dès que le dossier de demande sera complet. L'association emploie un professionnel pour encadrer ses activités. Elle touchait une subvention de la Région, puis du Conseil Général mais à compter du 1<sup>er</sup> septembre, l'association ne touchera plus de subvention du Département car ce n'est plus dans ses compétences.

Question de M. FESSLER : Peut-on parler de la méthodologie pour l'attribution des subventions ? Ne peut-on pas définir une date butoir pour le versement des subventions ?

L'année prochaine, la Commune stipulera qu'il faut rendre le dossier de demande avant une date butoir dans une lettre d'information diffusée aux Associations.

3.9 Contrat de travaux de bucheronnage et de débardage Forêt Communale : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un contrat de bucheronnage, avec M.

Délibération n°53/2016

Délibération n°54/2016

Délibération n°55/2016

Délibération n°56/2016

Thierry GINTER : 28 € TTC la coupe de bois de chauffage livré au bord du chemin et 25 € le stère de grumes.

266 stères de bois sont prévus en 2016.

Délibération n °57/2016

**4. Désignation des jurés de la cour d'assises – année 2017 :** Madame Nathalie CORDIER, Monsieur Patrice CHASSIGNET et Monsieur Florian FLAJEOLET ont été désignés jurés de la cour d'assises, pour l'année 2017, par tirage au sort sur la liste électorale.

Délibération n °58/2016

**5. Intercommunalité :**

5.1 Projet CDCI : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est en désaccord avec le projet d'arrêté de périmètre du préfet. La demande était de regrouper les trois communautés : Haute Savoureuse, Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien et Communauté du Tilleul. Dans le nouveau conseil communautaire, on va perdre un délégué à Étueffont (ils ne seront plus que trois).

Délibération n °59/2016

5.2 Schéma de mutualisation communautaire au titre de l'année 2016 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la mutualisation :

- Reconduction des marchés du Point à Temps et de signalisation horizontale. Monsieur FESSLER signale qu'il est nécessaire de refaire la Rue des Bois Sarclés.
- Acquisition des plaquettes bois. La Communauté de Communes a lancé un appel d'offre.

Question de M. FESSLER : Comment les marchés vont-ils fonctionner avec la fusion ? M. BAZIN répond que pour l'instant on ne peut pas donner de réponse précise.

Question de M. FESSLER : Quand la peinture routière sera-t-elle refaite ? d'ici le mois de septembre selon M. BAZIN.

Délibération n °60/2016

**6. Motion SDIS** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter contre la participation du bloc communal au financement du SDIS.

Les Conseillers n'ont pas été destinataires de cette motion. Monsieur GRISEY dit qu'il faut en préciser les grandes lignes.

Aujourd'hui, on paie 39 680 € soit en moyenne 32 € / habitants. La CAB 56 €/ hab et la CCST 42 €/ hab. C'est une valeur moyenne, la participation variant en fait pour les communes selon la diversité des bâtiments et des risques inhérents.

Proposition de 3 nouvelles variantes :

- 1/3 chacun : CAB 54 €/ hab ; CCST 46 € / hab ; CCHS-CCPSV 41 €
- Population pèse pour 60 % : CAB 53 €/ hab ; CCST 48 € / hab ; CCHS-CCPSV 45 €
- Population pèse pour 50 % : CAB 53 €/ hab ; CCST 47 € / hab ; CCHS-CCPSV 43 €

Délibération n °61/2016

**7. Motion pour une prise en compte des attentes des usagers et des propositions des Elus sur les circuits OPTYMO** : Le Conseil Municipal, décide de voter, à l'unanimité, pour la prise en compte des attentes des usagers et des propositions des Elus.

Il n'existe pour l'instant aucune liaison Giromagny-Étueffont. Cette demande sera rajoutée sur la motion.

Il est important que cette ligne soit desservie par Optymo car les associations « la Croix Rouge et Les resto du cœur » sont à Giromagny et les particuliers qui ont besoin de s'y rendre doivent passer par Belfort.

**8. Questions diverses :**

8-1 Val Fleury : Remerciements pour le versement de sa subvention.

8-2 Amendes de police : la Commune touchera 7 500 € (quais PMR)

8-3 Fonds de soutien à l'investissement public local : la Commune touchera 45 000 € pour les travaux d'aménagements et de sécurisation de la voirie proche de l'école maternelle et mise aux normes accessibilité PMR.

8-4 Fête de l'école primaire : le Conseil Municipal est invité le 25 juin à 10h00 à l'inauguration de la fresque à l'école primaire suivie d'une kermesse organisée par la Récréative. En cas de pluie, tout est reporté au lundi 27 juin, après l'école.

8-5 APASAD : Invitation à l'assemblée générale qui se déroulera le 24 juin à 18h00 à Etupes.

8-6 Invitation de la Mairie de Giromagny à la cérémonie du 18 juin à 11h30 au Monument aux Morts. Messieurs Laurent GOTTE et Michel KROMER représenteront le Maire.

8-7 Pot de départ du Préfet : le 20 juin 2016.

8-8 Service Civique : La Commune pourrait accueillir deux jeunes, de 16 à 25 ans, sans qualification ou universitaire, pour exercer un service civique. Plusieurs domaines de missions sont possibles : santé, solidarité, sport, culture, citoyenneté ...

Le coût pour la Commune est estimé de 106,31 €, le reste restant à la charge de l'Etat.

Au préalable, la Commune doit faire une demande d'agrément. Une réunion est prévue en Préfecture le 22 juin prochain.

M. PETITJEAN en parlera au prochain conseil.

8-9 Travaux : en 2014, une demande de diagnostic du réseau a été demandée à la Communauté de Communes. On a constaté que sur le réseau d'assainissement Rue Traversière, il y a une mise en pression lors de forte pluie.

Un nouveau diagnostic avec passage de caméra, Rue de l'Ecole Maternelle et Rue des Cités, sera fait pour déterminer les causes de ce problème. S'il ne révèle aucun problème, les travaux continueront sinon il faudra refaire les canalisations.

Une réunion publique aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet à 20h00.

8-10 Panneaux d'affichages bas du village : M. FESSLER fait remarquer que les informations ne sont pas réactualisées, « c'est l'image du village qui est remise en question ».

8-11 Chemins communaux en forêt : M. FESSLER signale que le chemin, au bout de la Rue de Petitmagny, est très endommagé. M. BAZIN s'est déplacé le lendemain des travaux, il n'y avait aucun problème. Mais à cause des fortes pluies de ces derniers mois le chemin est devenu fragile et impraticable, du fait surtout du débardage de bois par une entreprise qui sera contactée afin de refaire le chemin à l'identique.

8-12 Passage à la haute définition : pas de problèmes particuliers sur la commune.

8-13 Information : M. PETITJEAN est secrétaire de l'association des anciens combattants. Le siège social est à Étueffont.

***Inscription dans l'ordre du jour du prochain conseil municipal le dossier sur l'eau qui sera présenté par M. GRISEY.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Le Secrétaire de Séance,



Sandra SANNER.

Pour Le Maire,  
L'Adjoint au Maire,



Michel KROMER.

